

Quid de l'efficacité de l'ORP ?

Avec l'augmentation de 2.5 EPT à l'office régional de placement, il est temps de se poser un certain nombre de questions sur l'efficacité et le mandat de ce service ainsi que sur certains dysfonctionnements administratifs.

Plusieurs cas portés à notre connaissance font état du très peu d'aide apportée par certains conseillers en charge des dossiers qui ne semblaient là que pour compter le nombre de postulations. Il n'est pas rare qu'en une année, certain conseiller n'ait pas proposé une seule place potentielle ou ne serait-ce qu'une place de stage à la personne sans emploi.

D'un autre côté, certaines personnes se voient proposer des places en inadéquation totale avec leur métier d'origine ou leur carrure comme par exemple un informaticien un peu chétif qui est orienté sur une place de bûcheron...

Question : N'est-il pas du ressort de l'ORP d'aider à la recherche d'une place de travail, qui plus est en adéquation avec la formation et les capacités du demandeur d'emploi ?

Le soutien moral n'est apparemment pas non plus un point fort de certain. Après avoir fait des études universitaires, pratiqué plusieurs années dans un domaine, quelle n'est pas la surprise du jeune demandeur de se faire dire que son métier n'a pas d'avenir et qu'il devrait recommencer une autre formation.

Questions : Les conseillers sont-ils formés un minimum sur l'aspect psychologique des relations avec un demandeur ? Sur quelle base se fondent-ils pour dire que sur le long terme, une formation est mieux qu'une autre ?

Le malaise en résultant a pour conséquence que les demandes de changement de conseiller ne sont pas rares.

Question : Le Gouvernement possède-t-il une statistique sur le nombre de demandes de changement de conseiller ?

Du point de vue administratif, plusieurs faits soulèvent notre questionnement. Lorsque la personne décroche une place de stage ou un petit travail annexe, les revenus sont déclarés et le montant du chômage est réduit du même montant, jusque-là rien d'anormal. Le problème se pose sur la lenteur administrative qui conduit à un versement de la prestation dans un délai qui peut aller jusqu'à plusieurs semaines. Dans le cas par exemple d'un parent élevant seul un enfant, ce délai se révèle très rapidement problématique.

Questions : Comment fonctionne la chaîne de décision pour le versement de l'allocation, qui décide quand ? N'est-il pas possible d'effectuer le versement normalement à la fin du mois et d'effectuer une correction si besoin le mois suivant par exemple ? Le Gouvernement trouve-t-il normal de pénaliser ainsi les personnes qui essayent de se réinsérer ?

Au sujet des stages professionnels maintenant. Lorsqu'un demandeur arrive à la fin de la période de stage, impossible de prolonger le stage, malgré le fait que l'employeur n'y voie aucun problème et que le chômeur n'a pas encore trouvé une nouvelle place de travail. Niet inflexible de l'ORP, le demandeur est orienté vers les programmes d'occupation cantonale.

Question : Le Gouvernement ne trouve-t-il pas plus valorisant et surtout plus profitable pour le futur du demandeur de faire état dans son CV d'un stage dans une entreprise ou dans l'administration plutôt que d'être orienté dans des ateliers d'occupation à faire des confitures ?

Dans le cas d'une personne qui souhaiterait se renseigner dans l'optique de vouloir créer sa propre entreprise, elle demande logiquement quelques informations à Créapole. Ici aussi la simplicité n'est pas de mise. Au téléphone, on se voit répondre qu'il n'est pas possible de prendre soi-même un rendez-vous, mais il faut passer par son conseiller.

Question : Compliquer au maximum l'organisation d'un simple rendez-vous ne démontre-t-il pas que certains processus pourraient être améliorés sans en plus infantiliser le demandeur qui désire simplement quelques renseignements ?

De manière plus générale, quel est exactement le mandat d'un conseiller ? S'est-on posé la question de l'efficacité actuelle du service et de l'optimisation des processus administratifs avant d'augmenter le nombre de postes ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Bassecourt, le ~~17~~ février 2009

Pour le groupe UDC



Damien Lachat

